

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2020

SCIC Nouveau Monastère – Gestion de la survie de l'entreprise

Feuille de route au 23 juin 2020

- > rouvrir l'Ancien Monastère et redémarrer toutes ses activités au 1^{er} juillet 2020 : accueil des groupes, jardins, expositions, spectacles, boutique, accueil visiteurs... avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés, pour retrouver un élan, le moral, une dynamique, et remettre en route nos partenariats et une activité économique locale ;
- > reprendre l'activité salariée pour 5 salariés en chômage partiel depuis le 16 mars 2020 (Frédéric, Alain, Caroline, Zohra, Maïa), néanmoins nouvelle période de chômage partiel cet été à prévoir ;
- > embaucher les 4 employés polyvalents déjà présents en 2019 pour assurer l'activité d'accueil des groupes de fin juin à mi-août 2020 (Maxime, Monika, Fatima, Claudio) ;
- > préparer une organisation nouvelle avec une équipe réduite par rapport au prévisionnel (2,5 ETP en moins) et sans doute un arrêt d'un mois de mi-août à mi-septembre, et appel au bénévolat des sociétaires pour des missions complémentaires à l'emploi des salariés ;
- > limiter le déficit annuel de la structure évalué entre 60 et 80 k€ sur l'année, en travaillant à un équilibre des ressources humaines et des revenus de la structure sur les séjours de l'été et de l'automne et en ayant recours aux aides territoriales et métier (Fonds national de solidarité, Fonds d'urgence tourisme Région pour refinancer la trésorerie, fonds départemental...) ;
- > déployer une communication de cette reprise et une démarche marketing pour capter des séjours sur l'automne (profil optimisé de type groupe rando sénior, demi-pension, 25 pers.) ;
- > accentuer notre effort sur l'accueil de passage pour optimiser les revenus boutique, les ateliers plantes, les visites patrimoine pour prendre un élan pour la suite ;
- > organiser des temps forts culturels (de type grignote-atelier-spectacle) pour participer à la reprise de l'activité culturelle sur le territoire ;
- > étudier les opportunités qui permettraient de lier les besoins du territoire et les compétences des salariés permanents de la structure, et éviter le chômage partiel qui coûte à l'entreprise et pèse sur le moral de l'équipe (ex. : externalisation de compétences et prestations, portage de repas...) ;
- > éviter une rupture de trésorerie à l'automne en recourant à un Prêt Garanti d'Etat maximum couplé à un Prêt de refinancement des investissements (pour un étalement du remboursement sur une dizaine d'exercices) montants et durées en cours d'étude ;

- >Lancer un appel de prise de part sociales pour doubler notre capital et adopter en Assemblée Générale un nouveau modèle économique pour les 5 années à venir qui permette à la structure d'absorber le déficit 2020, en recherchant rapidement avec l'Association Le Monastère de Sainte-Croix les conditions d'un montage juridique et financier actualisé et viable ;
- > actualiser le projet de développement au regard de la situation économique de l'entreprise (revoir le programme et les échéances des travaux et investissements de la phase 2 notamment travaux d'isolation, remplacement de menuiseries, transition chauffage, etc.) ;
- >demandes de dérogations/reports d'échéance par rapport aux travaux et actions liées aux obligations ERP (Sécurité incendie, accessibilité) ;
- >solliciter les différentes instances territoriales pour nous accompagner financièrement dans cette étape (Députée, Conseillers Régionaux, Communauté de Communes...)